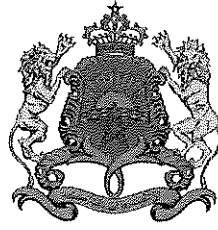


*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Vérifier au prononcé

**110^{ème} Session du Conseil de l'Organisation Internationale
pour les Migrations (OIM)**

- Débat Général -

Déclaration du Royaume du Maroc

Prononcée par

Son Excellence Monsieur Omar ZNIBER

Ambassadeur, Représentant Permanent

Genève, 26-29 novembre 2019

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de la délégation marocaine, pour votre élection à la Présidence du Bureau du Conseil, et de vous assurer du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat.

Ma délégation remercie, également, Monsieur Antonio Vitorino pour la qualité de son Rapport et son engagement pour une gouvernance multilatérale réussie des questions migratoires, en se félicitant du partenariat de longue date unissant le Royaume du Maroc et l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Ma délégation se réjouit de l'action déterminante menée par l'OIM, permettant cette année à plus de 30 millions de personnes dans plus de 100 pays de bénéficier de ses programmes sur le terrain, comme indiqué dans le Rapport annuel des activités.

De même, nous soulignons l'interaction positive entre l'OIM et l'OMS en matière de santé et du bien-être des migrants, qui a contribué à l'élaboration du plan d'action mondial sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants, introduit lors de la 72^{ème} Assemblée mondiale de la Santé, en mai dernier.

Nous encourageons également l'action de l'OIM pour le renforcement des compétences des migrants, et le Partenariat mondial sur les compétences lancé à cet égard, en coopération avec l'OIT et l'UNESCO, conformément au mandat de l'OIM au sein du système des Nations Unies et son rôle dans la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations.

Dans ce sillage, ma délégation se félicite de la création du Fonds de démarrage pour une migration sûre, ordonnée et régulière, connu sous le nom de Fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour les migrations (MPTF). Ce fonds constituera un moyen de financement initial, afin de trouver des solutions adaptées en fournissant un financement de démarrage pour relancer des projets spécifiques en la matière.

Le Royaume du Maroc accueille favorablement les démarches et les initiatives visant la mise en œuvre et le suivi du **Pacte de Marrakech**, en appuyant entièrement l'OIM dans son rôle de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,

Le Maroc appelle à tenir compte de la nature changeante et complexe du phénomène migratoire et la nécessité de s'adapter aux nouvelles dynamiques, notamment l'accroissement de la migration sud-sud.

Cette session se tient après l'adoption du Pacte Mondial pour les Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, à Marrakech, au Maroc, les 10-11 décembre 2018, par 152 États du monde entier. Les objectifs énoncés dans cet instrument soulignent la place grandissante qu'occupe la migration parmi les préoccupations politiques d'un grand nombre des États, et reflètent le caractère transversal du phénomène migratoire, qui touche aux questions relatives à l'environnement, au travail, à la santé et à la sécurité.

Par conséquent, la communauté internationale est invitée à saisir cette opportunité historique pour mettre en place une gouvernance mondiale de la migration, ainsi que son inclusion au système des Nations Unies, conformément aux intérêts des pays d'origine, des pays de transit et des pays d'accueil, tout en mettant les migrants au centre de leur préoccupation.

Cette gouvernance mondiale devrait se fonder sur l'établissement d'un cadre global de coopération, s'inspirant des thèmes des Droits de l'Homme, de l'assistance humanitaire, des effets des changements climatiques et du développement humain.

Pour ce faire, il s'est avéré que la coopération suivie entre les États est fondamentale pour satisfaire aux droits des migrants (accès à la santé, à l'éducation, au travail décent et l'autonomie des femmes) et d'autre part, lutter sans relâche contre l'immigration clandestine et les réseaux des trafiquants qui en profitent.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Initiée et impulsée par Sa Majesté Le Roi, le Maroc a adopté la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, conformément à sa nouvelle constitution de 2011 et aux conventions internationales ratifiées en la matière.

De pays d'émigration et de transit, le Maroc s'est transformé au cours des quinze dernières années en un pays d'immigration pour un nombre croissant de migrants subsahariens et de réfugiés de toutes origines. Le gouvernement marocain a aussi entamé en parallèle un processus de régularisation des réfugiés placés sous le mandat du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR).

Dans le même registre, les efforts menés par les autorités nationales aux larges des côtes marocaines ont permis le sauvetage de **12,446 candidats** à l'immigration illégale, et ce, entre **janvier 2018** et **fin octobre 2019**. Ainsi, ces efforts ont permis de **réduire à 50% le nombre des candidats** à l'émigration clandestine arrivés en Espagne en 2019 par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,

Le Maroc a toujours réitéré son attachement non seulement à la coopération multilatérale mais également bilatérale, particulièrement la coopération sud-sud, en matière de gestion des migrations, tout en participant activement à la définition des termes de référence en concertation avec l'ensemble des pays africains et au delà.

L'Agenda Africain pour la Migration propose, sur la gestion migratoire, une démarche fondée sur des politiques nationales, une coordination sous régionale, une perspective continentale et un partenariat international.

Ma délégation ne saurait clore sans rappeler la création de l'**Observatoire Africain des Migrations**, qui rentrera bientôt en fonction à Rabat, et aura pour mission de collecter les informations et de développer leur échange, ainsi que de faciliter la coordination entre les pays africains sur la question migratoire, et bien sûr de lancer des partenariats, y compris avec l'OIM, pour la mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Afrique dans le domaine de la migration.

Le statut final de l'Observatoire Africain des Migrations vient d'être adopté lors de la réunion ministérielle du **Comité Technique Spécialisé sur la Migration (CTS) de l'Union Africaine**, tenue à Addis-Abeba, les 7 et 8 novembre 2019.

Cet Observatoire contribuera, sans doute, à une meilleure connaissance du phénomène migratoire en Afrique, en répondant ainsi à l'objectif premier du Pacte de Marrakech, qui est d'avoir une meilleure connaissance du phénomène migratoire pour pouvoir le gérer.

Je vous remercie.